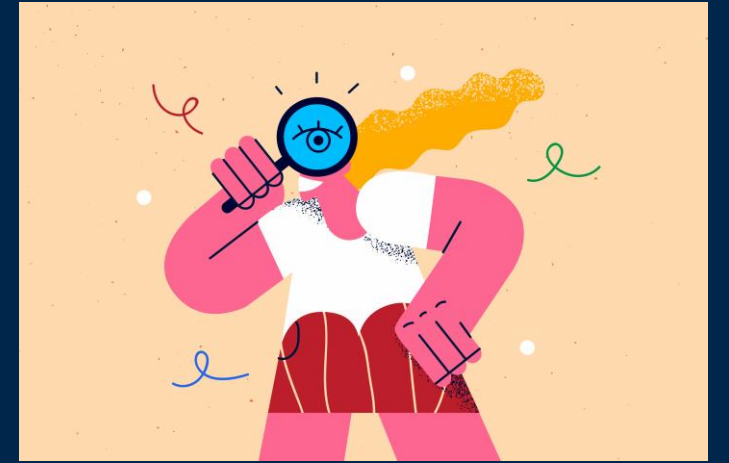
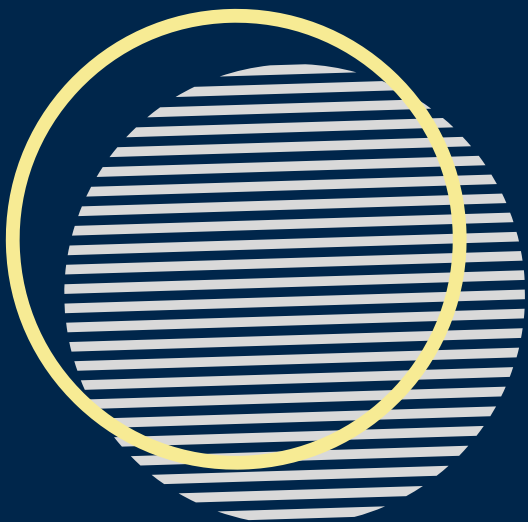




Mathias | Avocats

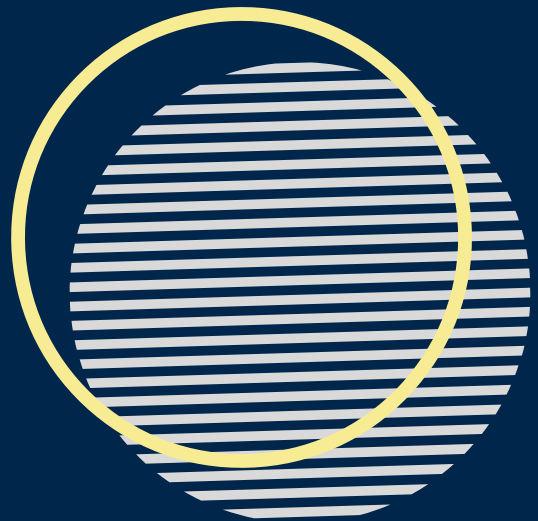


Réutilisation de données
publiquement accessibles
sur Internet :
Quelles bonnes pratiques ?



28 Janvier 2025

Le caractère **public ou supposément librement accessible** de données à caractère personnel n'implique pas pour autant qu'elles puissent être réutilisées sans précaution.



Bonnes pratiques

Réutilisation des données publiquement accessibles sur Internet

Quels sont les points d'attention ?

- ★ **La prise en compte de restrictions éventuelles de l'éditeur du site ou du réseau social**
 - Les CGU interdisent-elles la réutilisation des données à des fins commerciales ?
- ★ **La vérification de la documentation destinée à informer les utilisateurs de l'éventuelle réutilisation des données qu'ils pourraient publier par des tiers**
 - Les CGU, la politique de protection des données personnelles, mentions d'information, etc.
- ★ **Le recueil d'un consentement libre, spécifique, éclairé et univoque**
 - Selon la Cnil, les personnes qui ont diffusé leurs données sur un service en ligne ne s'attendent pas à ce que ces données soient utilisées par une autre société à des fins commerciales.

Source : [Cnil, La réutilisation des données publiquement accessibles en ligne à des fins de démarchage commercial](#)

Bonnes pratiques

Réutilisation des données publiquement accessibles sur Internet

Quid en cas de recours à un logiciel d'extraction ?

La prise en compte du principe de minimisation des données

→ Eviter la collecte d'informations non pertinentes ou excessives, soyez vigilant aux données sensibles
([Arrêt CJUE, Maximilian Schrems / Meta Platforms Ireland Limited, 04/10/2024](#))



L'encadrement de la relation contractuelle avec le sous-traitant

→ En cas de recours aux services d'un prestataire qui utilise le logiciel d'extraction pour le compte du responsable du traitement
→ Respect des exigences de l'article 28 du RGPD

Le cas échéant, la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)

Bonnes pratiques

Réutilisation des données publiquement accessibles sur Internet

Dans tous les cas :



L'information des personnes concernées

→ Réutilisation des données publiquement accessibles sur Internet = **collecte indirecte**

→ Contenu de l'information :

- L'ensemble des éléments de l'article 13 du RGPD
- La source des données à caractère personnel et une mention indiquant qu'elles sont issues de sources accessibles au public
- Les catégories de données à caractère personnel concernées



Le respect du droit d'opposition

→ Offre d'une faculté d'opposition à la première communication

Comment pouvons-nous vous être utiles ?



[Au quotidien](#)

Gestion de vos risques juridiques,
Mise en conformité,
Sensibilisation et formation,
Contactez-nous !



19 rue Vernier 75017 PARIS

contact@avocats-mathias.com

www.avocats-mathias.com

M
Mathias | Avocats

Analyse d'impact sur la vie privée : L'essentiel pour maîtriser les principes clés et réussir votre mise en conformité

Objectifs :

- Maîtriser les aspects juridiques l'AIPD pour assurer la sécurité et la conformité RGPD
- Identifier les acteurs clés à impliquer dans le processus
- Mettre en œuvre une méthodologie opérationnelle documentée

Compétences visées :

- Connaître la réglementation et les risques associés
- Mettre en œuvre une méthodologie de faisabilité
- Sensibiliser et former ses équipes

Sessions – Délai d'entrée
Intra-entreprise : nous consulter
Taille du groupe : nous consulter
Inscription : contact@avocats-mathias.com

Tarif :
Stage / personne : sur devis
Option repas : sur demande
Conditions commerciales : nous consulter

Pour qui ? Aucun prérequis
Toute personne concernée par la réalisation d'analyse d'impact (DPO, chef de projet, juriste, etc.)

Durée : 4 heures, en présentiel - continu
Profitez de ce format court et concis, entre professionnels ; tout en conciliant cette formation avec votre agenda d'activités professionnelles quotidiennes

Vos formations sur-mesure !

Contactez-nous



*Ensemble, développons vos projets
et formons vos équipes !
Partageons nos expertises !*



[Catalogue des formations](#)



Mathias | Avocats



[Catalogue des
formations](#)



19 rue Vernier 75017 PARIS

+33 (0)1 43 80 02 01

contact@avocats-mathias.com



@MathiasAvocats



<https://www.avocats-mathias.com/>